

**GAGNER UN  
MINI-DRÔNE  
EN JOUANT  
AVEC ISAAC**



**FESTIVAL DE  
ROBOTIQUE  
DE CACHAN**

Rejoignez-nous  
sur Facebook ...



et participez à  
notre concours !

## POUR PARTICIPER

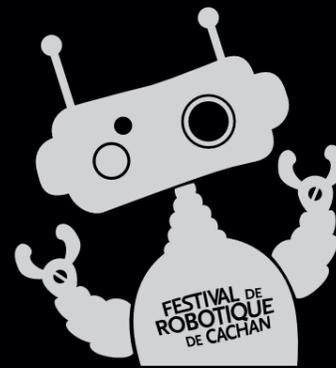
- 1 Aimez la page du Festival Robotique de Cachan  
[www.facebook.com/FestivalCachan](http://www.facebook.com/FestivalCachan)
- 2 Prenez vous en photo avec Isaac le robot
- 3 Commenter l'article Facebook du jeu-concours  
avec votre photo

## POUR GAGNER

Le prix sera attribué au participant ayant le plus de  
j'aime sur sa photo de concours.

# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

## #ILOVEISAACROBOT



### ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La Ménagerie Technologique, association loi 1901 à but non lucratif, immatriculée sous le n°487 609 398 00010 et dont le siège social est situé au 38 rue Etienne Dolet 94230 CACHAN, organise un jeu-concours sans obligation d'achat intitulé « #ILOVEISAACROBOT ».

### ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

La participation à ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouverte à toutes personnes physiques et majeures, domiciliées en France Métropolitaine, y compris la Corse et les DOM-TOM.

Toute participation d'un mineur suppose l'accord préalable et écrit des personnes détenant l'autorité parentale.

### ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DÉROULEMENT DU JEU

Toute personne souhaitant participer au jeu doit réaliser l'action demandée dans le contenu de la publication du jeu.

En participant, la personne accepte le présent règlement.

### ARTICLE 4 : LES DOTATIONS PRÉVUES

Les lots seront indiqués sur la publication du jeu.

L'organisateur se réserve le droit de remplacer toute dotation par une dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité initialement prévue, après avoir préalablement averti le gagnant.

### ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

Le jeu concours « Photocall ILOVEROBOT » débute le lundi 6 juin 2016 à partir de 10h00 jusqu'au samedi 11 juin 2016 à 18 heures et ceci pendant les horaires du Festival Robotique de Cachan.

Pendant cette période, la Ménagerie Technologique se réserve le droit de suspendre temporairement l'organisation du jeu-concours pour des questions d'organisation. Le jeu concours « #ILOVEISAACROBOT » a lieu exclusivement au sein de la zone exposition photographique du Festival de Robotique de Cachan.

Les étapes pour participer au jeu-concours sont les suivantes :

- Le participant doit se faire prendre en photo en utilisant le décors mis à disposition avec le robot ISAAC ;
- Il doit commenter le post Facebook avec la publication de sa photo.

Seule une photo par participant est acceptée.

### ARTICLE 6 : DOTATIONS ET MODES DE SÉLECTION DES GAGNANTS

La dotation du jeu-concours est : un drone Cheerson CX-10 télécommandé d'une valeur de 39 € TTC

Le prix sera attribué au participant ayant le plus de j'aime sur sa photo de concours.

En cas d'égalité entre plusieurs participants, un tirage au sort aura lieu le lundi 13 juin dans les bureaux de la Ménagerie Technologique.

Le prix est incessible et ne pourra être échangé sous forme de contrepartie en numéraire. Il devra être accepté tel quel. Le gagnant sera prévenu individuellement, par tout moyen à la disposition de l'organisateur, et recevront leurs dotations par courrier.

Les résultats seront mis en ligne sur le site [www.facebook.fr/FestivalCachan](http://www.facebook.fr/FestivalCachan) au plus tard le 14 juin 2016. Le gagnant sera contacté par e-mail à cette date.

Tout gagnant n'ayant pas pu être contacté ou ne s'étant pas manifesté dans les 30 jours suivant le jour où il a été contacté et où on lui a informé être gagnant, afin de recevoir son gain, ne sera plus autorisé à le réclamer. Et dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

### ARTICLE 7 : DROITS DES PHOTOS

Le participant au concours cède gratuitement à la société organisatrice les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de cette (ces) photographies, pour toute exploitation, sur les sites internet du Festival de Robotique de Cachan et sur le site [www.facebook.fr/FestivalCachan](http://www.facebook.fr/FestivalCachan) sans pouvoir en retirer aucune rémunération. Cette autorisation d'exploitation est consentie, pour le monde entier, à partir de l'envoi, pour une durée de cinq (5) ans.

En tout état de cause, en s'inscrivant au concours, le participant s'engage à ce que le contenu de son/ses œuvres déposée sur le Site respecte l'ensemble des législations en vigueur et plus particulièrement :

- Respecte l'ordre public et ne soit pas contraire aux bonnes mœurs ;
- Respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers ;
- Ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers ;
- Ne contient pas de propos dénigrants ou diffamatoires ;
- Ne présente pas de caractère pédophile ;
- Ne heurte pas la sensibilité des mineurs ;
- Ne présente pas de caractère pornographique ;
- Ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un État ou d'un territoire ;
- N'incite pas à la discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques ;

- N'incite pas au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme.
- N'incite pas à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme ;

Cette liste n'étant pas exhaustive.

### ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉS

Les gagnants s'engagent à dégager de toute responsabilité la Ménagerie Technologique et ses agences de communication, les partenaires de la promotion, leurs employés ou représentants, de tout dommage qu'ils pourraient subir en liaison avec l'acceptation du lot gagné.

Ainsi, les gagnants déclarent être informés et accepter expressément que la Ménagerie Technologique ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre), de tout incident survenu à l'occasion de la participation au présent jeu-concours et de ses suites. La Ménagerie Technologique décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

En aucun cas la Ménagerie Technologique ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration liée à ces données. La Ménagerie Technologique ne pourrait être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivait illisible ou impossible à traiter.

La Ménagerie Technologique ne saurait être tenue responsable dans le cas d'éventuelles grèves, retards des services d'expédition des dotations ne permettant pas au gagnant d'en profiter pleinement. La Ménagerie Technologique n'assume aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vols des dotations acheminées par voie postale.

La Ménagerie Technologique se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Le jeu concours #ILOVEISAACROBOT n'est pas associé à Facebook, ni gérée ou sponsorisée par Facebook.

### ARTICLE 9 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à la société organisatrice, et à ses partenaires, ainsi qu'à toutes sociétés et/ou personnes intervenant dans le cadre du présent jeu-concours. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au tirage au sort.

Les gagnants autorisent expressément la Ménagerie Technologique et ses partenaires à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours l'identité des gagnants, à savoir les initiales de leur nom, leur prénom ainsi que leur lieu d'habitation (commune)

Cette autorisation est valable pendant 1 AN à compter de l'annonce des gagnants. Elle n'ouvre droit, dans les conditions susvisées, à aucun droit ni contrepartie financière au profit des gagnants autre que la remise de leurs lots.

Tout participant au jeu-concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : la Ménagerie Technologique « jeu-concours #ILOVEISAACROBOT », 38 rue Etienne Dolet, 94230 CACHAN. Les participants ont la possibilité de s'opposer, sur simple demande auprès de la Ménagerie Technologique et sans frais, à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection notamment commerciale par la Ménagerie Technologique.

### ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement, disponible à partir du jeu-concours sur le site [www.festivalrobotiquecachan.fr](http://www.festivalrobotiquecachan.fr).

Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. La Ménagerie Technologique se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

### ARTICLE 11 - FRAUDE

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

### ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents de Cachan.